

PROCES VERBAL du Conseil Municipal
de la commune d'ECRAINVILLE
Réunion du 23 Janvier 2023

~~~~~

Membres                    En exercice    15  
                                  Présents        13  
                                  Votants        15

Étaient présents : Mme Claire GUÉROULT, Maire, M. René PAUMELLE, 1er adjoint, M. Sylvain CHERFILS, 3ème Adjoint, M. Jean-Yves RENAULT, conseiller délégué ;  
Mmes Nathalie AUBER, Marguerite HEMNACHE, Amélie LEMAITRE, Stéphanie LE QUEMENT, Mme Gwenaëlle PESQUET ;  
MM Bruno DRIEU, Jean-Luc LEFEBVRE, Daniel PETIT et Joël SAINT-MARTIN, Conseillers Municipaux.

~~~~~

Absents excusés : Mme Marie-Christine THOUVENIN, 2^{ème} adjointe a donné pouvoir à Mme Claire GUÉROULT
M. Cyril COURTIER a donné pouvoir à M. René PAUMELLE

~~~~~

Secrétaire de séance : M. Joël SAINT-MARTIN

~~~~~

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE DERNIERE REUNION

Le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

Mme le Maire, présente le compte-rendu en indiquant que la proposition d'extension d'une zone AUX du PLUI pour permettre au cabinet d'ophtalmologie la construction d'un bâtiment paramédical a été refusée, avec 16 voix pour, 17 contre et 9 abstentions, elle précise que les élus d'Ecrainville ont voté pour.

Cette réunion a aussi désigné tous les membres des différentes commissions communautaires.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE MOBILITÉ DU 9 NOVEMBRE 2022

M. René PAUMELLE, membre de la commission indique qu'il s'agit d'une compétence de la région transférée en partie à la communauté de communes. Il y a 12 bassins mobilités en Normandie, chacun d'entre eux regroupe de 3 à 18 EPCI pour l'aménagement de pôles multimodaux.

Un recensement des besoins aura lieu à partir du 1^{er} janvier avant toute création. 3 bassins sont actuellement en essai. Les étapes à suivre sont les suivantes : diagnostic grâce au recensement des besoins, suivi de la mise en place d'une stratégie et enfin mise en œuvre de la stratégie.

Une réflexion est menée au niveau des transport sur le secteur de la gare de Bréauté, ainsi que sur le véloroute passant sur un axe Fécamp-Goderville-Etretat, et un taxi rail de Gruchet à Lillebonne.

Des haltes garderies itinérantes, vélobus, épicerie et camion médical itinérants, garage solidaire pourraient être mis en place.

M. Paumelle présente les statistiques liées à la mobilité rurale qui indiquent que 8 déplacements sur 10 sont encore réalisés en voiture, l'isolement dû aux difficultés de mobilité constitue un obstacle tant pour les employeurs que pour les personnes en recherche d'emploi. La population normande étant vieillissante il est nécessaire de leur permettre de garder leur mobilité dans le milieu rural.

M. Paumelle indique qu'il s'agit d'un millefeuille qu'il va falloir mettre en place.

COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES DU 18 NOVEMBRE 2022

Mme le Maire, présente le compte-rendu, en indiquant que le Maire de Bretteville a quitté la salle, expliquant car il n'a pas compris que le conseil communautaire ne soutienne pas les modifications de zonage pour permettre au cabinet d'ophtalmologistes de construire un deuxième bâtiment.

Le PLUI doit être approuvé lors du conseil communautaire du 15 décembre 2022, Mme le Maire regrette que la zone à urbaniser d'Ecraiville ait été passée en zone agricole et n'ait pas été grisée comme l'ont été toutes les zones U en attendant une nouvelle station d'épuration. L'inertie de la communauté de communes, qui n'a jamais défendu le dossier d'Ecraiville, a bloqué la situation, les conséquences pour le développement futur de la commune ne sont pas négligeables.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE SPORT DU 29 NOVEMBRE 2022

M. Joël SAINT MARTIN, membre de la commission présente le compte-rendu. Il indique que la réunion portait essentiellement sur l'entretien des équipements sportifs, et notamment la piscine qui a dû fermer depuis. Les animations de la piscine initialement prévues sont reportées à sa réouverture. Le projet de nouvelle piscine a été abandonné.

Il regrette que la communauté de communes ait pris cette compétence, car elle n'en a pas les moyens financiers et humains pour la mettre en œuvre.

Le PAVA (Point d'Appui à la Vie Associative), aide pour les associations, est en cours de déploiement.

Les inscriptions aux pass sport vacances sont disponibles par le portail famille mis en place.

N° 2023001 ANNULATION DES CHARGES DE LOCATION DES GARAGES PLACE DE LA MAIRIE

M. Jean-Yves RENAULT, conseiller municipal délégué aux finances expose que les garages situés place de la Mairie sont loués depuis le 1er septembre 2020 pour le garage N°1 et le 1er octobre 2021 pour le garage N°2. Une provision de 5 € a été prévue mensuellement pour la consommation d'électricité depuis la signature du bail. A ce jour, aucune consommation électrique n'a été facturée sur les compteurs attenants aux garages.

M. RENAULT propose de procéder au remboursement des charges induit perçues et d'annuler les charges du contrat de location. Un relevé annuel sera effectué en septembre et refacturé au locataire en cas de consommation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de procéder au remboursement des sommes induit perçues, **DECIDE** d'annuler la provision mensuelle pour une facturation en septembre de chaque année selon le relevé, un avenant au bail sera signé pour acter cette modification et **CHARGE** Mme le Maire de procéder à toutes démarches afférentes à cette décision.

N° 2023002 DEMANDE DE SUBVENTION DETR – RESTAURATION DU PATRIMOINE – TRAVAUX EXTÉRIEURS ANCIEN MANOIR PRESBYTÉRAL

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal l'achat de l'ancien manoir presbytéral situé 99 Route de Criquetot afin d'y installer les futurs locaux de la mairie. Cette acquisition permettra d'améliorer la qualité du service public et la préservation du patrimoine. Des études ont démontré que des infiltrations abiment le bâtiment qui présente des fissures importantes.

Le manoir a un intérêt patrimonial architectural pour la commune, des travaux sont nécessaires pour le préserver. Des travaux de rejointoiement et de renforcement structurel sont prévus, ainsi que des travaux pour mettre en valeur les matériaux d'origine cachés par des enduits ciments, et révéler l'aspect originel du manoir en utilisant des matériaux d'origine.

Elle informe l'assemblée de la possibilité de solliciter l'aide financière de la préfecture au titre de la DETR.

Le montant total des travaux est estimé à **200 000.00 € HT, 240 000.00 € TTC.**

Elle propose de demander une aide à hauteur de **30 %**, soit **60 000.00 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Décide** d'autoriser Madame le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour un montant de **60 000.00 €** pour la réalisation de l'opération.

N° 2023003 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE SENTE PIETONNE ROUTE DE SAUSSEUZEMARE

Monsieur Sylvain CHERFILS, Adjoint au Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement d'une sente piétonne sur la Route de Saussezemare, il est possible de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Il rappelle que cet aménagement a pour but de sécuriser la circulation des piétons longeant la RD 68 et de faciliter le trajet pour se rendre en centre bourg, notamment les écoliers pour se rendre à l'école au sein de la commune, ou emprunter les transports scolaires dont l'arrêt se trouve à la mairie.

L'aménagement d'une sente piétonne dans la commune est estimé à **21 829.22 € HT, 26 195.06 € TTC,**

Elle propose de demander une aide à hauteur de 30 % du montant des travaux HT pour la réalisation de l'opération, soit **6 548.77 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental au titre des amendes de police de l'année 2023 au taux de 30 % du coût HT des travaux pour la réalisation de l'opération.

N° 2023004 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'AMENAGEMENT D'UNE SENTE PIETONNE ROUTE DE SAUSSEUZEMARE

Monsieur Sylvain CHERFILS, Adjoint au Maire explique que dans le cadre du projet d'aménagement d'une sente piétonne sur la Route de Saussezemare, il est possible de solliciter l'aide financière de la sous-préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Il rappelle que cet aménagement a pour but de sécuriser la circulation des piétons longeant la RD 68 et de faciliter le trajet pour se rendre en centre bourg, notamment les écoliers pour se rendre à l'école au sein de la commune, ou emprunter les transports scolaires dont l'arrêt se trouve à la mairie.

L'aménagement d'une sente piétonne dans la commune est estimé à **21 829.22 € HT, 26 195.06 € TTC,**

Il propose de demander une aide à hauteur de 30 % du montant des travaux HT pour la réalisation de l'opération, soit **6 548.77 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière De la Sous-préfecture au titre de la DETR au taux de 30 % du coût HT des travaux pour la réalisation de l'opération.

N° 2023005 SUPPRESSION DE LA RÉGIE TENNIS

Sur demande de la trésorerie, Monsieur Jean-Yves RENAULT, conseiller municipal délégué aux finances, indique qu'il est souhaitable de supprimer la régie tennis et d'émettre directement des titres auprès des adhérents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des abonnements du Tennis, que la suppression de cette régie prend effet dès le 01 Janvier 2023.

N° 2023006 ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2022071 DU 5 DECEMBRE 2022 MISSIONS CONTROLE TECHNIQUE, COORDINATION SECURITE, ATTESTATION HANDICAPES, DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB, SONDAGES

M Sylvain CHERFILS, adjoint au maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de choisir un organisme pour réaliser les prestations suivantes :

- Missions Contrôle Technique
- Coordination sécurité
- Attestation handicapés
- Diagnostic amiante et plomb
- Sondages

Mr CHERFILS présente le tableau comparatif des offres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide

- De missionner l'APAVE pour les prestations ci-dessous :
 - Missions Contrôle Technique 5 550.00 € HT soit 6 660.00 € TTC
 - Coordination sécurité 3 122.00 € HT soit 3 746.40 € TTC
 - Attestation handicapés 200.00 € HT soit 240.00 € TTC
 - Diagnostic amiante et plomb 2 975.00 € HT soit 3 570.00 € TTC
- De missionner Infraneo pour les sondages pour un montant de 3 950.00€ HT soit 4 740.00 € TTC

N° 2023007 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

La loi ELAN du 23 novembre 2018 a créé un nouvel outil de revitalisation des territoires : l'**Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**. Présentée comme un « *contrat intégrateur unique* », l'ORT est destinée à permettre aux collectivités de porter et de mettre en œuvre un projet de territoire multidimensionnel qui vise prioritairement la lutte contre la dévitalisation des centres-villes, en agissant sur l'urbanisme, l'habitat et le développement économique.

L'Etat affirme ainsi la place des centres-villes et centres-bourgs comme leviers de redynamisation des territoires, au côté des intercommunalités.

Dans le cadre du plan de relance, la Commune de Goderville et la Communauté de Communes Campagne de Caux ont été labellisées au titre du programme Petites Villes de Demain par la Préfecture le 18 décembre 2020.

Pour agir de manière durable sur la consolidation des fonctions de centralité de la Ville de Goderville mais également des centres-bourgs structurants de la Communauté de Communes, les élus ont souhaité s'emparer du dispositif ORT.

Matérialisation de l'ORT

L'ORT se matérialise par une convention entre l'intercommunalité, sa ville principale et des communes structurantes pour le territoire, l'Etat et ses établissements publics (EPF, ANAH, Banque des territoires...),

ainsi que toute personne publique susceptible de prendre part aux projets de revitalisation (Département, Région, OPHLM...). La convention d'une durée minimale recommandée à 5 ans, a fait l'objet de la délimitation d'un périmètre opérationnel dans lequel la commune de Bréauté a programmé la réalisation de 9 actions plus ou moins matures à ce jour répondant aux objectifs suivants :

- ✓ Mener une dynamique de requalification, d'adaptation et de diversification de l'habitat ;
- ✓ Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- ✓ Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- ✓ Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Les membres signataires siégeront dans le comité d'échanges qui se réunira à minima une fois par an pour valider l'avancement des actions, réajuster par avenant certaines orientations et évaluer l'atteinte des objectifs. Des membres associés, telles que des associations locales, pourront participer aux travaux pour enrichir le développement du projet.

L'ORT fera l'objet d'une publication administrative après signatures des partenaires et d'une communication pour sensibiliser les investisseurs privés.

Les effets de l'ORT

L'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, et notamment les suivants :

➤ *Au titre du logement*

Le secteur d'intervention défini sera éligible au nouveau dispositif « *Denormandie* » d'aide fiscale à l'investissement locatif conventionné, au titre duquel les travaux de rénovation des logements anciens devront donner lieu à des performances énergétiques, en complément des aides de l'ANAH. Sans pouvoir se substituer à ce stade à une OPAH RU, l'ORT retient l'engagement de mener une étude pré-opérationnelle pour qualifier l'état de dégradation du parc privé et le niveau de fragilité des copropriétés et juger ainsi de l'opportunité d'adopter en 2023 le dispositif d'OPAH-RU.

➤ *Au titre du commerce*

- Les projets commerciaux situés à l'intérieur du périmètre opérationnel seront dispensés d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC), tout en respectant par ailleurs les dispositions du Document d'Aménagement du Commerce et de l'Artisanat inclus dans le SCOT ;

- L'EPCI aura la possibilité de demander au préfet de suspendre l'enregistrement ou l'examen en CDAC de projets commerciaux de périphérie qui nuiraient aux actions de l'ORT.

➤ *Au titre de l'urbanisme*

- Possibilité d'expérimenter le « *Permis d'innover* » qui permet de déroger, sous certaines conditions liées à la transition écologique ou encore au numérique..., aux règles d'urbanisme en vigueur pour la réalisation d'équipements publics et de logements sociaux.

- Possibilité d'expérimenter le « *Permis d'aménager multisites* » sur des unités foncières non-contigües, à condition que le projet garantisse une unité architecturale et paysagère des sites concernés, ceci pour permettre d'assurer un équilibre financier à des opérations dont l'équilibre peut être difficile à obtenir sur des petites surfaces.

➤ *Au titre des services publics*

- Obligation de l'Etat d'informer le Maire et le Président de l'EPCI de la fermeture ou du déplacement d'un service public, 6 mois avant la date effective, cette information devant être accompagnée de propositions alternatives.

Considérant le rapport présenté, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention-cadre ORT de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;
- APPROUVE la convention d'application pour la commune de Bréauté ainsi que les secteurs d'intervention et le programme d'actions annexés ;

- AUTORISE Madame le Maire ou ses adjoints dans l'ordre du tableau à signer les conventions et tous documents y afférents.

N° 2023008 MISE EN PLACE DU SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL

Madame le Maire expose que lors des grèves du personnel enseignant et communal, un service minimum d'accueil doit être mis en place pour les parents sans solution de garde pour leurs enfants.

La liste existante datant du précédent mandat, il est nécessaire de la mettre à jour.

Toute personne adulte sans casier judiciaire peut garder les enfants, Madame le Maire demande aux conseillers qui accepterait de figurer sur la liste.

Les conseillers volontaires sont les suivants :

- Mme Stéphanie LE QUÉMENT
- Mme Gwenaëlle PESQUET
- Mme Marguerite HEMNACHE
- Mme Amélie LEMAITRE
- Mme Marie-Christine THOUVENIN
- Mme Claire GUÉROULT
- M. Bruno DRIEU
- M. Joël SAINT-MARTIN
- M. René PAUMELLE
- M. Jean-Yves RENAULT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **Valide** la liste ci-dessus et Autorise Mme le Maire à contacter ces personnes dans le cas où le service minimum d'accueil serait requis.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire présente le mail de remerciement de l'Etablissement Français du Sang. La salle l'Hirondelle leur est mise à disposition pour organiser leurs collectes, et a accueilli 72 personnes dont une nouvelle lors de sa collecte du 6 décembre.
- Mme le Maire indique aux membres du conseil que la commune a été récompensée par les félicitations du jury pour son fleurissement par M. le sénateur Pascal MARTIN.
- Madame le Maire demande aux conseillers d'indiquer leur présence ou absence par mail aux différentes commissions intercommunales en mettant la mairie en copie.
- Mme le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur implication dans l'organisation des vœux du Maire. 601,82 € ont été dépensé, il reste encore 29 bouteilles de cidre qui seront utilisées lors des prochaines manifestations communales. Un autre fournisseur de toasts sera testé, la prochaine cérémonie des vœux du maire aura lieu à 10h30, pour éviter de terminer trop tard.
- Le diagnostic de l'Eglise a été fait, il sera présenté lors d'une prochaine réunion. IL n'y a pas de mэрule mais un autre champignon dont le traitement sera moins couteux et plus simple.
- Lors de la fête du village du 1^{er} mai, la mairie offrira l'apéritif.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Mme le Maire déclare la fin de la séance à 21h20.

Le secrétaire de séance,
M. Joël SAINT MARTIN

Le Maire,
Claire GUÉROULT